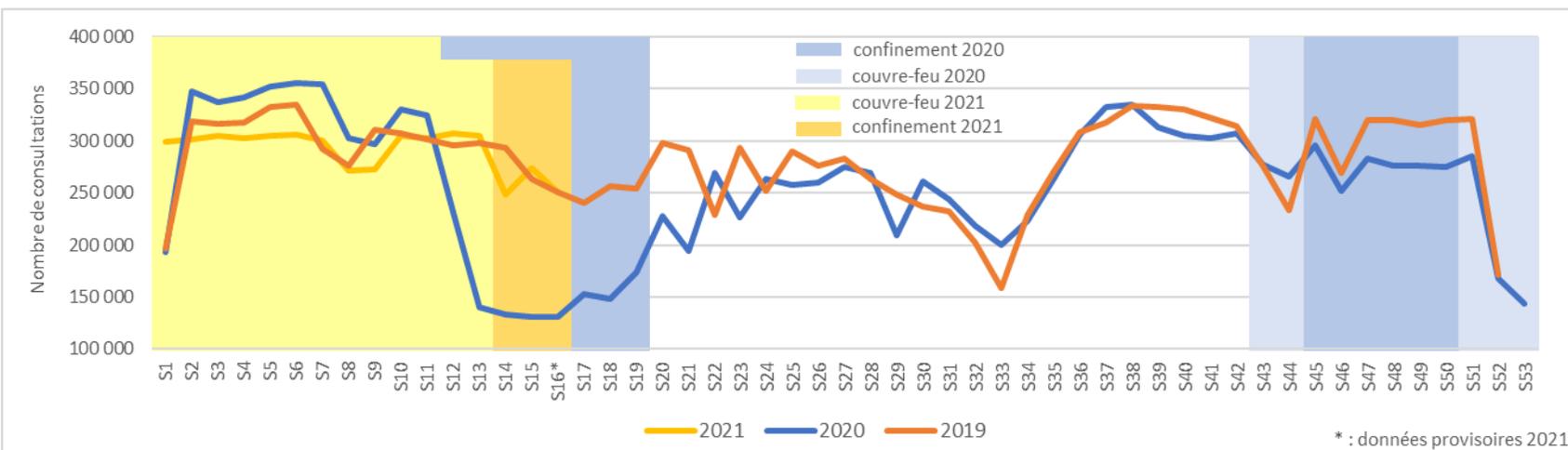


SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS Semaine n°16 (lundi 19 avril – dimanche 25 avril 2021)

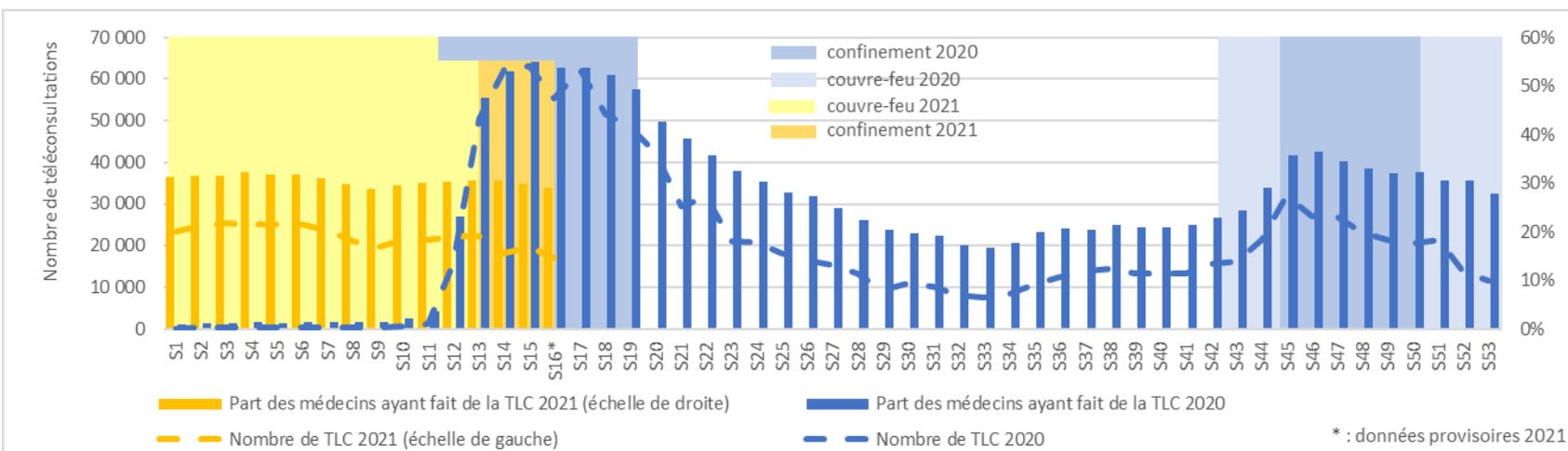
MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire du nombre de consultations dans les cabinets des médecins généralistes libéraux en région en 2019, 2020 et 2021



	Nombre de consultations S15 2021	Évolution S15 / S14 2021
04	7 854	+13,5%
05	6 905	+14,9%
06	58 924	+11,8%
13	116 713	+6,9%
83	57 217	+13,8%
84	26 705	+13,8%
Paca	274 318	+10,4%

Évolution hebdomadaire du nombre de téléconsultations (TLC) et part des médecins généralistes (MG) libéraux ayant fait de la TLC en région en 2020 et 2021



	Nombre de TLC S15 2021	Évolution S15 / S14 2021
04	436	+8,7%
05	507	+23,1%
06	4 750	+5,3%
13	9 029	+7,5%
83	3 566	+3,8%
84	1 199	+18,2%
Paca	19 487	+7,2%

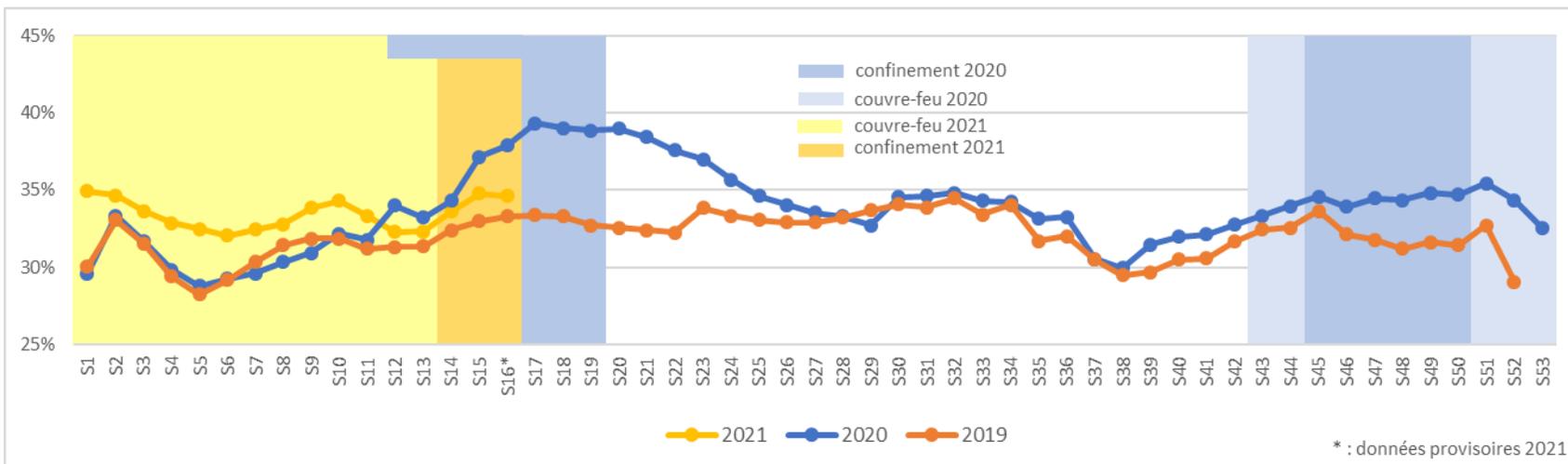
Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : Les médecins généralistes libéraux sont les omnipraticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 04/05/21, depuis la semaine 42 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.

SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS Semaine n°16 (lundi 19 avril – dimanche 25 avril 2021)

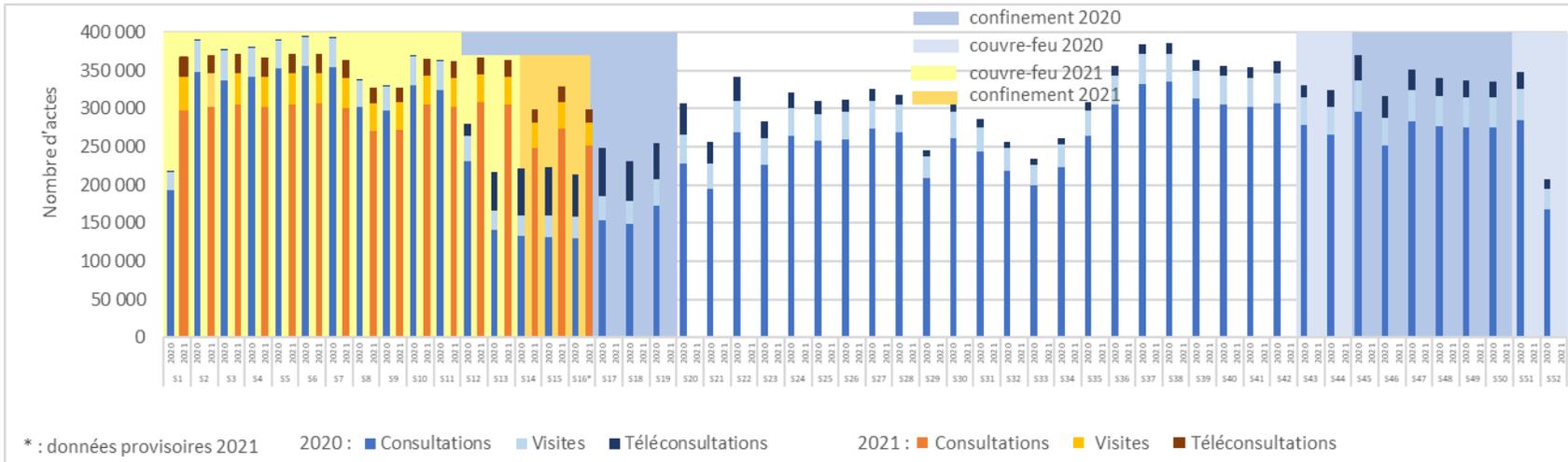
MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire de la part des actes (consultations, visites, téléconsultations) en lien avec une affection longue durée (ALD) parmi le total des actes réalisés par les médecins généralistes libéraux en région en 2019, 2020 et 2021



	Nombre d'actes en lien avec une ALD S15 2021	% d'actes en lien avec une ALD S15 2021
04	3 631	39,6%
05	2 462	31,8%
06	25 523	35,5%
13	47 634	33,9%
83	25 250	36,5%
84	9 785	32,9%
Paca	114 285	34,8%

Évolution hebdomadaire du nombre total d'actes (consultations dans les cabinets + visites à domicile + téléconsultations) réalisés par les médecins généralistes libéraux en 2020 et 2021



À retenir :

En semaine 15 (S15), les TLC ont représenté 5,9% des actes des médecins généralistes (MG) libéraux ; 30% d'entre eux ont fait de la TLC en S15.

Au total, en comptabilisant les consultations aux cabinets, les visites à domicile et les TLC, l'activité des MG libéraux a augmenté de 9,8% entre les semaines S14 et S15 dans la région. En cumulé depuis le début de l'année, l'activité a augmenté de 6,3% en 2021 par rapport à 2020, et de 3,8% par rapport à 2019.

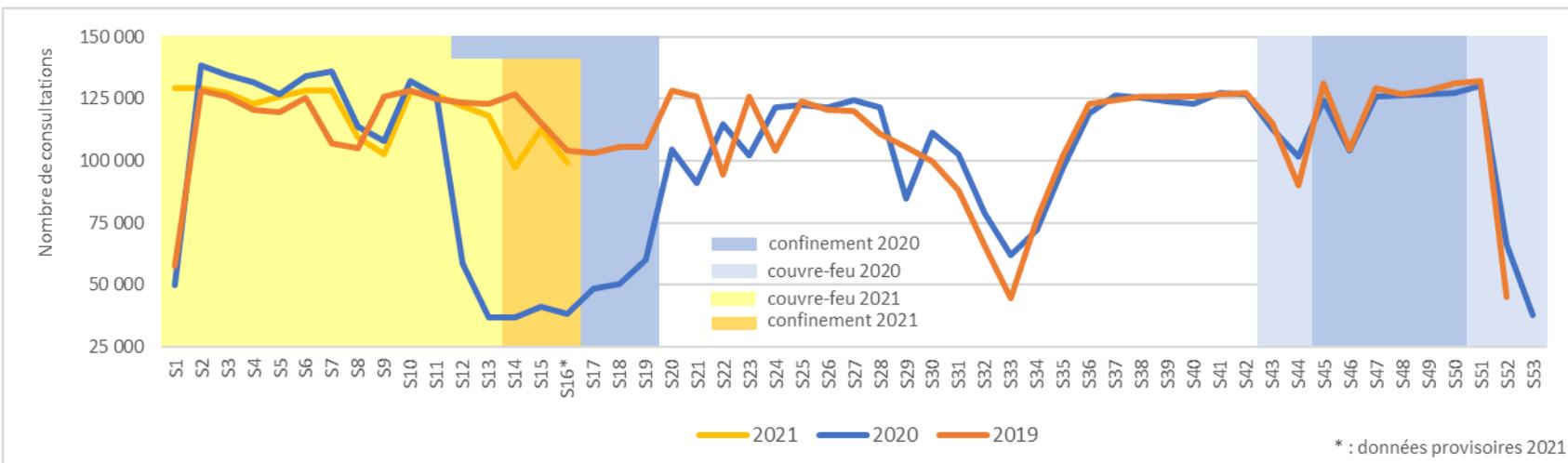
Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : 1) Les médecins généralistes libéraux sont les omnipraticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 04/05/21, depuis la semaine 42 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. 2) Une affection longue durée (ALD) est un problème de santé dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, et pour lesquelles le ticket modérateur est supprimé. 3) S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/2019, lundi 06/01/2020 et lundi 11/01/2021.

SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS Semaine n°16 (lundi 19 avril – dimanche 25 avril 2021)

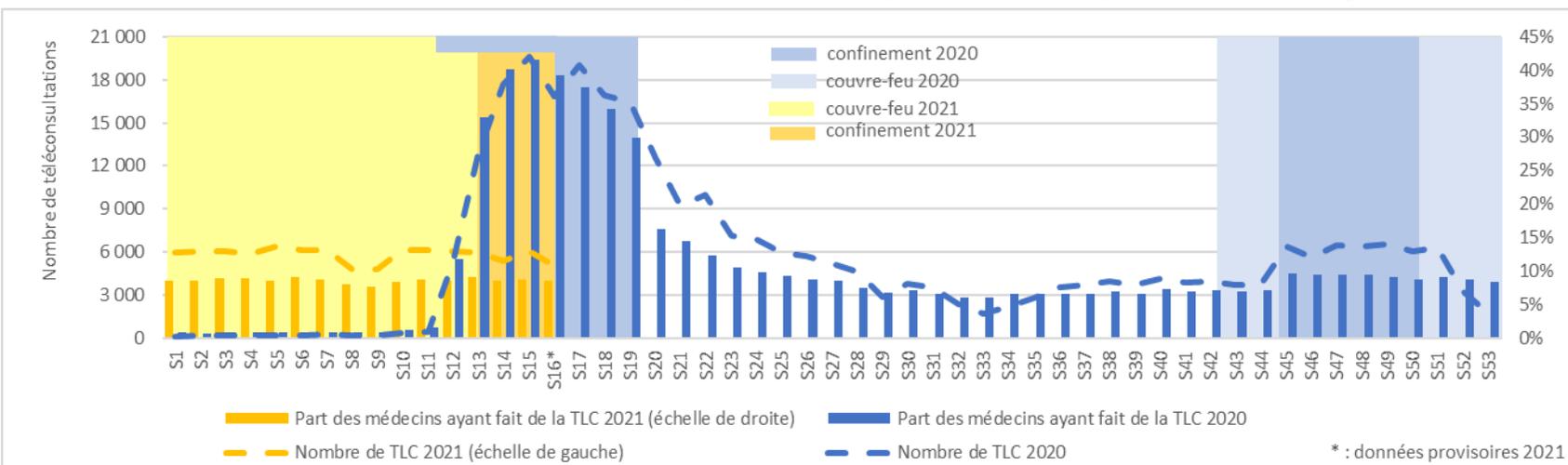
MÉDECINS SPÉCIALISTES LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire du nombre de consultations dans les cabinets des médecins spécialistes libéraux en région en 2019, 2020 et 2021



	Nombre de consultations S15 2021	Évolution S15 / S14 2021
04	2 278	+11,2%
05	1 338	+7,9%
06	28 957	+16,0%
13	48 051	+17,0%
83	22 924	+14,3%
84	9 291	+16,2%
Paca	112 839	+15,9%

Évolution hebdomadaire du nombre de téléconsultations (TLC) et part des médecins spécialistes libéraux ayant fait de la TLC en région en 2020 et 2021



	Nombre de TLC S15 2021	Évolution S15 / S14 2021
04	66	-36,5%
05	40	+25,0%
06	1 735	+19,2%
13	2 832	+8,6%
83	1 165	+17,2%
84	183	-9,4%
Paca	6 021	+11,6%

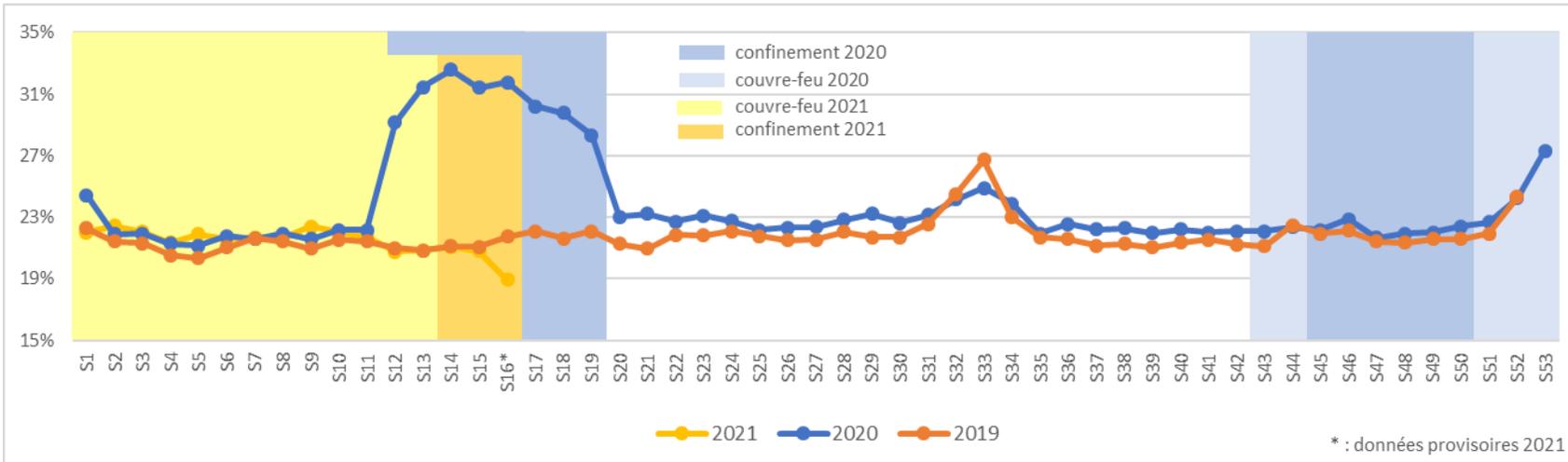
Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : Les médecins spécialistes libéraux sont les praticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 04/05/21, depuis la semaine 42 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/2019, lundi 06/01/2020 et lundi 11/01/2021.

SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS Semaine n°16 (lundi 19 avril – dimanche 25 avril 2021)

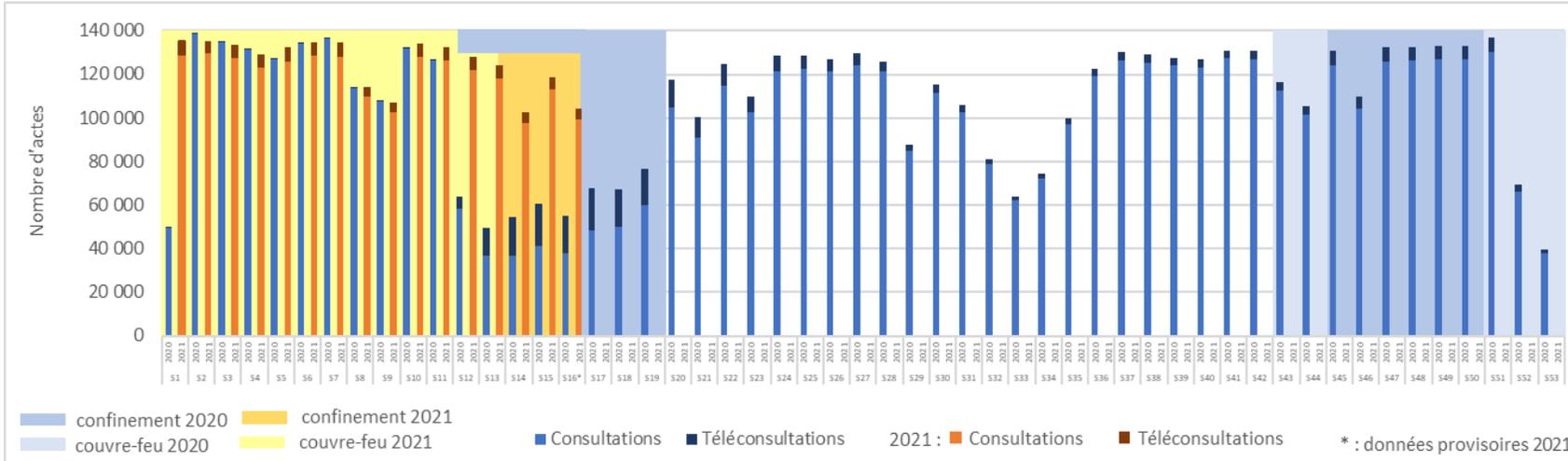
MÉDECINS SPÉCIALISTES LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire de la part des actes (consultations, téléconsultations) en lien avec une affection longue durée (ALD) parmi le total des actes réalisés par les médecins spécialistes libéraux en région en 2019, 2020 et 2021



	Nombre d'actes en lien avec une ALD S15 2021	% d'actes en lien avec une ALD S15 2021
04	410	17,5%
05	237	17,2%
06	6 916	22,5%
13	10 548	20,7%
83	5 156	21,4%
84	1 476	15,6%
Paca	24 743	20,8%

Évolution hebdomadaire du nombre total d'actes (consultations dans les cabinets + téléconsultations) réalisés par les médecins spécialistes libéraux en 2020 et 2021



À retenir :

En semaine 15 (S15), les TLC ont représenté 4,6% des actes des médecins spécialistes libéraux ; moins de 9% d'entre eux ont fait de la TLC en S15.

Au total, en comptabilisant les consultations aux cabinets et les TLC, l'activité des spécialistes libéraux a augmenté de 14% entre les semaines S14 et S15 dans la région. En cumulé depuis le début de l'année, l'activité a augmenté de 16,4% en 2021 par rapport à 2020, et de 3,6% par rapport à 2019.

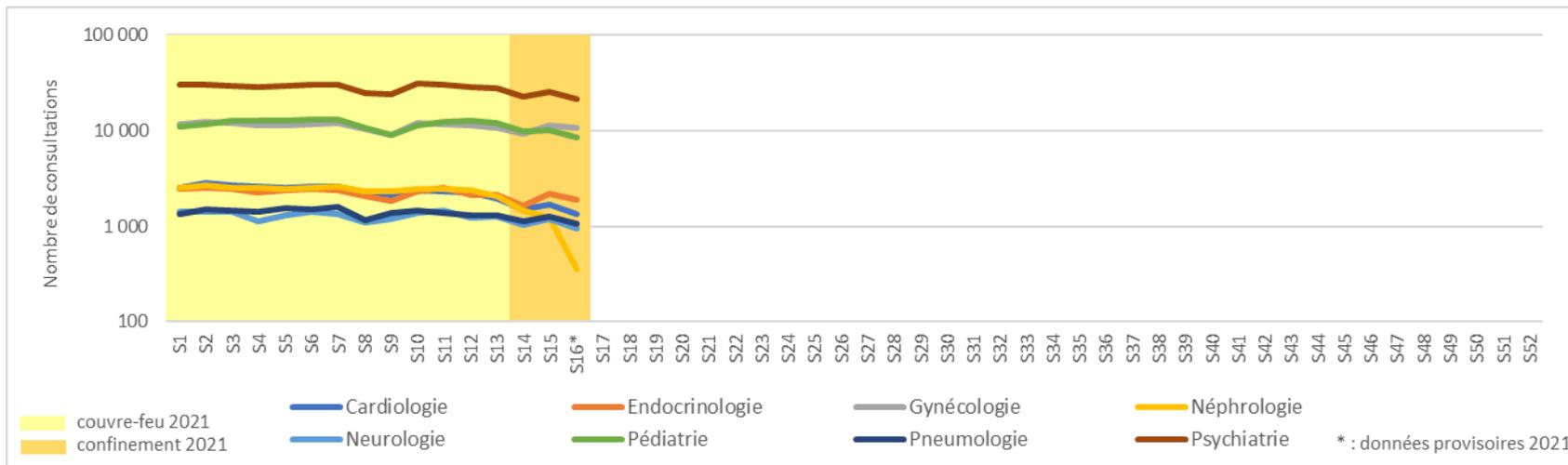
Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : 1) Les médecins spécialistes libéraux sont les praticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 04/05/21, depuis la semaine 42 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. 2) Une affection longue durée (ALD) est un problème de santé dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, et pour lesquelles le ticket modérateur est supprimé. 3) S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.

SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS Semaine n°16 (lundi 19 avril – dimanche 25 avril 2021)

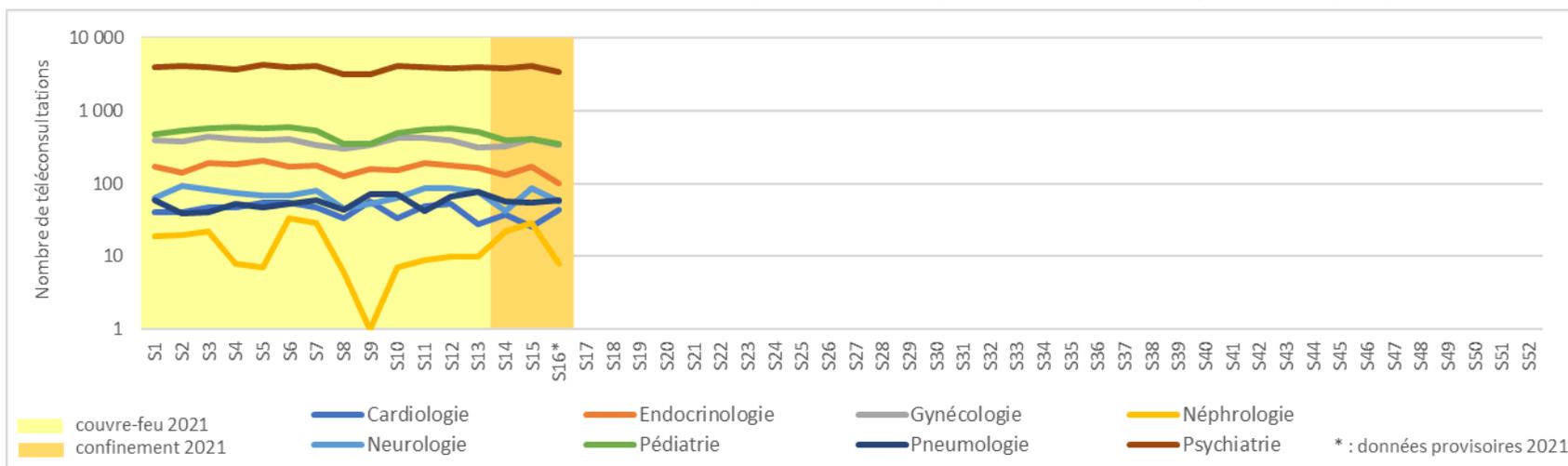
MÉDECINS SPÉCIALISTES LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire du nombre de consultations dans les cabinets des médecins spécialistes libéraux en région en 2021 par spécialité



	Nombre de consultations S15 2021	Évolution S15 / S14 2021
Cardiologie	1 669	+12,1%
Endocrinologie	2 188	+34,9%
Gynécologie	11 328	+21,2%
Néphrologie	1 225	-16,2%
Neurologie	1 184	+13,7%
Pédiatrie	10 194	+3,9%
Pneumologie	1 280	+14,0%
Psychiatrie	25 864	+12,4%

Évolution hebdomadaire du nombre de téléconsultations (TLC) réalisées par les médecins spécialistes libéraux en région en 2021 par spécialité



	Nombre de TLC S15 2021	Évolution S15 / S14 2021
Cardiologie	26	-31,6%
Endocrinologie	172	+32,3%
Gynécologie	411	+24,2%
Néphrologie	29	+31,8%
Neurologie	87	+102,3%
Pédiatrie	418	+5,3%
Pneumologie	54	-6,9%
Psychiatrie	4 101	+7,7%

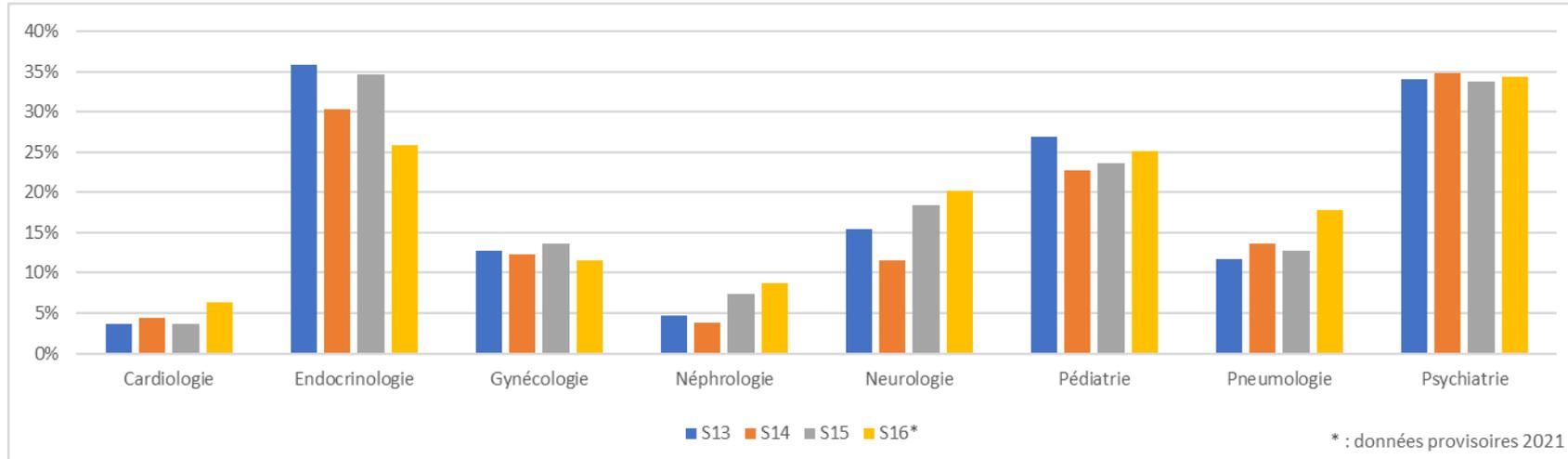
Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : Les médecins spécialistes libéraux sont les praticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 04/05/21, depuis la semaine 42 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.

SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS Semaine n°16 (lundi 19 avril – dimanche 25 avril 2021)

MÉDECINS SPÉCIALISTES LIBÉRAUX

Part des médecins spécialistes libéraux ayant fait de la téléconsultation en région en 2021 par spécialité



À retenir :

Au total, en comptabilisant les consultations aux cabinets et les TLC, on observe une hausse de l'activité entre les semaines S14 et S15 dans la région pour l'ensemble des spécialités, notamment en neurologie (+17%), en gynécologie (+21%), en endocrinologie (+35%). Le recours à la TLC est plus fréquent chez les psychiatres, les pédiatres et les endocrinologues.

Évolution de l'activité totale (consultations dans les cabinets + téléconsultations) des médecins spécialistes libéraux de la région entre 2019 et 2021

	Cardiologie	Endocrinologie	Gynécologie	Néphrologie	Neurologie	Pédiatrie	Pneumologie	Psychiatrie
En 2021 par rapport à 2020 (depuis S2)	-10,6%	+12,8%	+20,8%	+1,3%	+10,9%	+10,2%	-9,2%	+12,9%
En 2021 par rapport à 2019 (depuis S2)	-27,1%	+9,8%	+10,3%	+16,0%	+5,3%	-7,7%	-13,5%	+7,9%

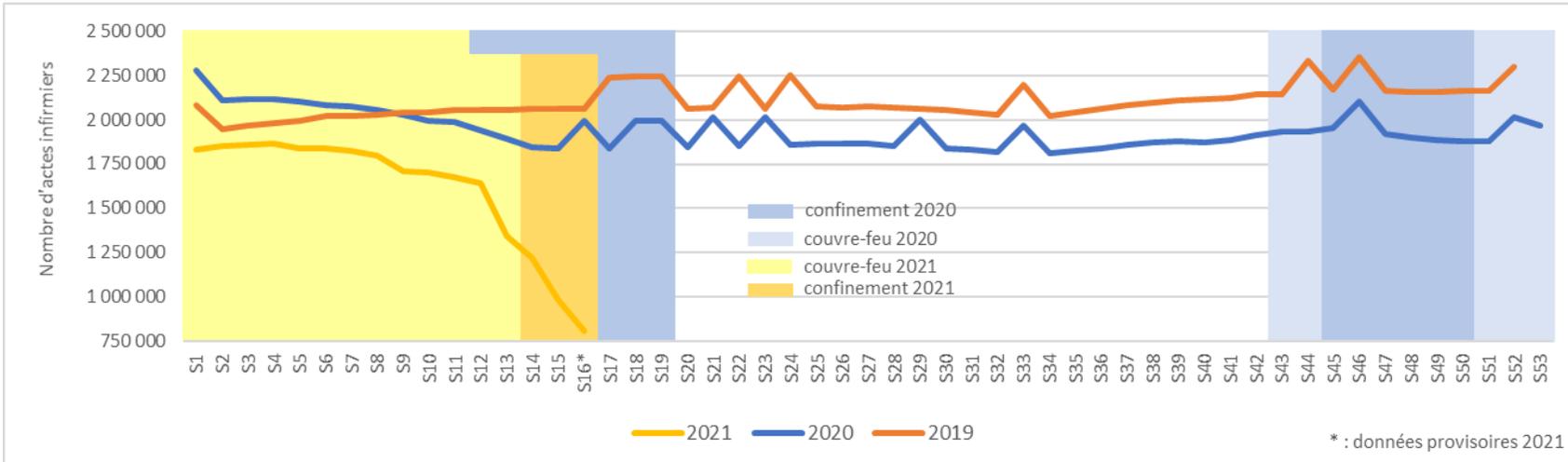
Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : Les médecins spécialistes libéraux sont les praticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 04/05/21, depuis la semaine 42 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.

SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS Semaine n°16 (lundi 19 avril – dimanche 25 avril 2021)

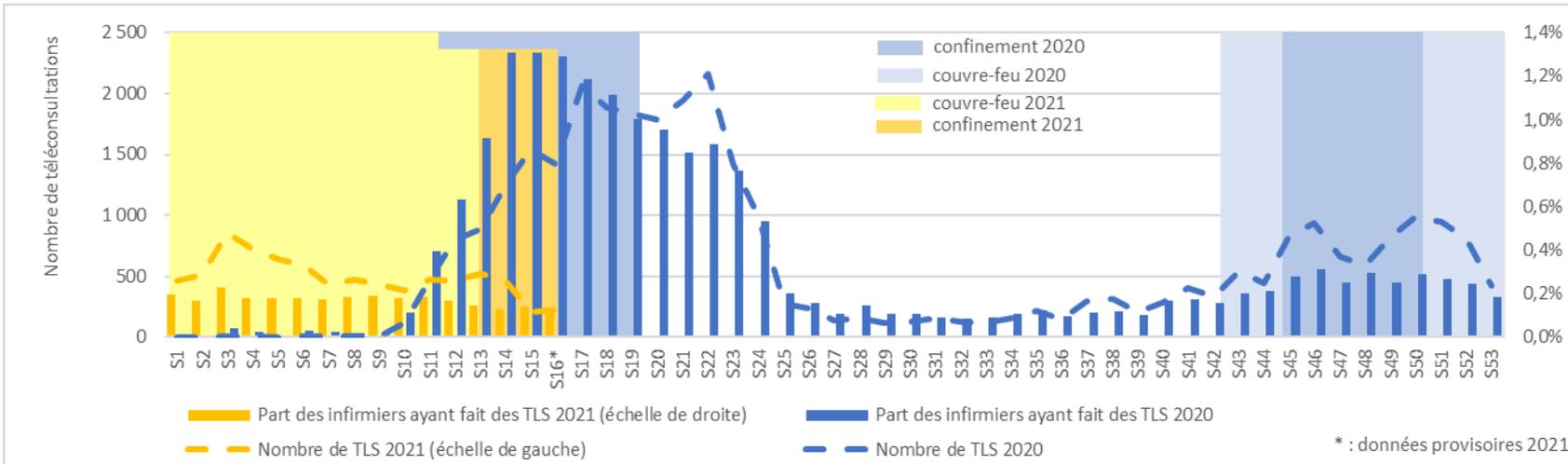
INFIRMIERS LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire du nombre d'actes infirmiers (AMI, AIS, DI) à domicile ou en cabinet réalisés par les infirmiers libéraux en région en 2019, 2020 et 2021



	Nombre actes infirmiers S15 2021	Évolution S15 / S14 2021
04	28 186	-16,4%
05	16 638	-15,6%
06	210 316	-18,5%
13	407 994	-21,2%
83	234 644	-16,8%
84	87 382	-18,5%
Paca	985 160	-19,2%

Évolution hebdomadaire du nombre de télésoins infirmiers (TLS) et part des infirmiers libéraux ayant fait des télésoins en région en 2020 et 2021



	Nombre de TLS S15 2021	Évolution S15 / S14 2021
04	1	-
05	0	-
06	97	+12,8%
13	71	-30,4%
83	37	-86,5%
84	0	-100,0%
Paca	206	-55,6%

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : Les infirmiers libéraux exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 04/05/21, depuis la semaine 42 de 2020. Les actes sont les : AIS (actes infirmiers de soins), AMI (actes médicaux infirmiers), DI (démarches de soins infirmiers). Les télésoins sont pris en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 01/01/20 ; ces conditions ont été assouplies avec l'épidémie de Covid-19. S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.

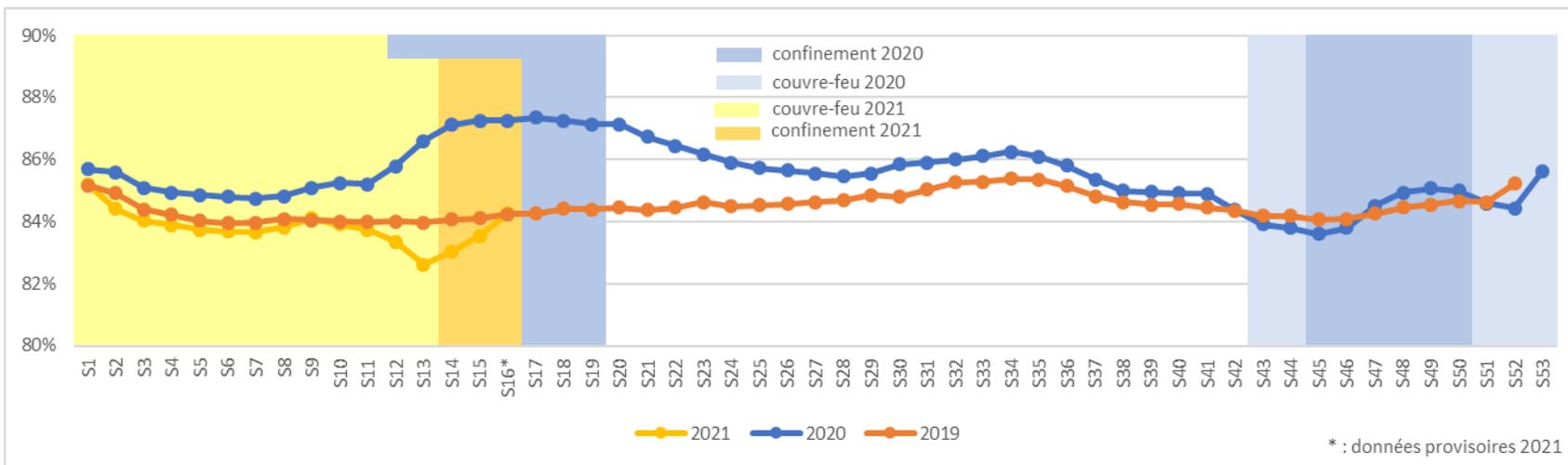
SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS

Semaine n°16 (lundi 19 avril – dimanche 25 avril 2021)

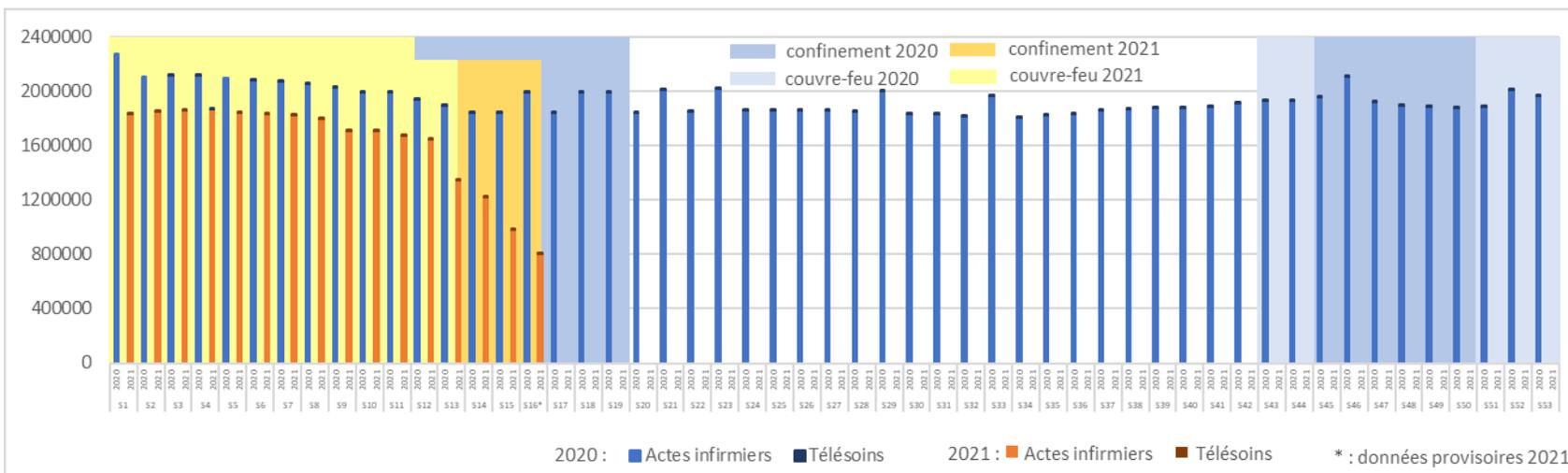
INFIRMIERS LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire de la part des actes infirmiers (à domicile, en cabinet, télésoins) en lien avec affection longue durée (ALD) parmi le total des actes réalisés par les infirmiers libéraux en région en 2019, 2020 et 2021



	Nb d'actes en lien avec une ALD S15 2021	% d'actes en lien avec une ALD S15 2021
04	23 148	82,1%
05	13 308	80,0%
06	174 886	83,1%
13	343 408	84,2%
83	194 996	83,1%
84	87 382	84,0%
Paca	823 180	83,5%

Évolution hebdomadaire du nombre total d'actes infirmiers (à domicile + en cabinet + télésoins) réalisés par les infirmiers libéraux en 2020 et 2021



À retenir :

Au total, en comptabilisant les soins à domicile, en cabinet et les TLS, l'activité des infirmiers libéraux a diminué de 19% entre les semaines S14 et S15 dans la région. La majorité (83,5%) des actes infirmiers sont en lien avec une affection longue durée.

Le recours aux TLS est quasi nul. En cumulé depuis le début de l'année, l'activité a reculé de 18% en 2021 par rapport à 2020.

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : 1) Les infirmiers libéraux exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 04/05/21, depuis la semaine 42 de 2020. Les actes sont les : AIS (actes infirmiers de soins), AMI (actes médicaux infirmiers), DI (démarches de soins infirmiers). Les télésoins sont pris en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 01/01/20 ; elles ont été assouplies avec l'épidémie de Covid-19. 2) Une affection longue durée (ALD) est un problème de santé dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, pour lesquelles le ticket modérateur est supprimé. 3) S2 est la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.